

## **Communiqué 19 septembre 2001**

### **Assainissement de la décharge de Bonfol**

#### **Le Gouvernement suit les conclusions du rapport d'experts**

Lors de ses délibérations, le Gouvernement jurassien a examiné les différentes variantes d'assainissement de la décharge de Bonfol. Il partage l'analyse du Comité stratégique et des experts, selon lesquels la meilleure variante consiste à déconstruire la décharge, à trier et à conditionner les déchets et à les traiter dans des incinérateurs pour déchets spéciaux à l'étranger. Comme les experts, il ne s'oppose toutefois pas à la poursuite de l'étude d'assainissement par vitrification. Le Gouvernement a fait part de sa position à l'industrie chimique bâloise, ainsi qu'à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, et aux membres de la commission d'information.

En tant qu'autorité de décision et de surveillance, les autorités jurassiennes tiennent à ce que le projet d'assainissement réponde en particulier aux exigences légales en matière de protection de la population et de sécurité et santé au travail, ainsi que de protection de l'environnement et de la nature.

Pour mémoire, le canton du Jura et l'industrie chimique bâloise ont signé en octobre 2000 un accord-cadre. Celui-ci prévoit que la chimie bâloise s'engage à "assainir d'une manière complète et définitive la décharge dans le cadre des exigences légales et dans les meilleurs délais, compte tenu notamment des problèmes techniques, écologiques et politiques".

*Pour obtenir copie de ce rapport, veuillez vous adresser à Mme Aline Cuvillier, DEE, au 032/420.72.15, [aline.cuvillier@jura.ch](mailto:aline.cuvillier@jura.ch).*